

Compte rendu de la séance du vendredi 15 octobre 2021

Présents : Laurent GAUBIAC, Christian ROCHETTE, Cédric SCHMITTER, Patrick BOYER, Didier CAZALIS, Olivier HEYER, Corine LESTEVEN, Bernard SOUYRIS

Représentés : Valérie ATTOUI par Laurent GAUBIAC

Excusée : Géraldine CHASSAING

Absents : 0

Secrétaire de la séance: Didier CAZALIS

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 1ER JUILLET 2021.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 1er juillet 2021, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, le procès-verbal de la séance du 1er juillet 2021.

2. DELIBERATION ATTRIBUTION DE SUBVENTION ASSOCIATION BROUZET-VOUS.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la demande de subvention de l'Association Brouzet-vous.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal des pièces afférentes à la demande de subvention de l'Association Brouzet-vous.

Après étude des pièces, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer une subvention initiale d'un montant de 300 €. Il demande aux membres de l'association de ne pas prendre part au vote et de sortir de la salle. Messieurs Bernard Souyris, Olivier HEYER et Patrick BOYER sortent de la salle.

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité d'octroyer une subvention initiale d'un montant de 300 € à l'Association Brouzet-vous.

3. DELIBERATION NUMEROTATION ET NOMS DES RUES

Monsieur le Maire revient vers le conseil municipal au sujet de l'amélioration des services rendus aux citoyens de notre commune qui reste une de nos priorités. A cet effet, une action de dénomination des voies et de numérotation des foyers, des locaux professionnels et des immeubles a été programmée. Nous améliorons la sécurité des citoyens vis-à-vis des services de secours, l'efficacité des services publics et privés et le déploiement de la Fibre optique. Il est proposé la liste suivante selon le principe de la numérotation métrique :

Rue des Horts de Bourguet - Brouzet les Quissac						
Mme	Marion	MAUREL		numéro attribué	186	
Mr et Mme	Mickaël	FABRIGUES		numéro attribué	300	
Mr et Mme	Patrick	BOYER		numéro attribué	325	
Route du Brestalou - Brouzet les Quissac						
Mr et Mme	FEUILLADE	Vincent	VIDAL	Ingrid	numéro attribué	497
Mr et Mme	ROUGIER	Vincent			numéro attribué	354 Bis
Impasse de la Magnanerie - Brouzet les Quissac						
Mme	BERARD	Carole			numéro attribué	37

Route d'Aiguebelle - Brouzet les Quissac				
Mr	TESSIER	Florian	numéro attribué	290
Chemin des Coulouvres - Brouzet les Quissac				
Mr et Mme	TOURAILLES		numéro attribué	40
Mr et Mme	TREIL	Jean-Paul	numéro attribué	50
Mr	DE GIRARD	Franck	numéro attribué	120
Mr et Mme	POLDER		numéro attribué	155
Mr et Mme	HALLER		numéro attribué	270
Lotissement Les Coulouvres et Les Hauts de Coulouvres - Brouzet les Quissac				
Il convient de compléter les adresses par la dénomination Impasse des Vignes				
Mr et Mme	GAUBIAC	Laurent	numéro attribué	185
Chemin des Près des Patronnes - Aiguebelle				
Mme	LECOEUR	FRITZ	numéro attribué	153
Chemin de Puech Redon - Aiguebelle				
Mr	DEPARROIS		numéro attribué	370
Mme	BIBOLLET	Martine	numéro attribué	380
Mr	CAZALET	Anthony	numéro attribué	458
Rue de l'Ancienne de la poste- Brouzet les Quissac				
Mr	DUBOSSON	Marcel	numéro attribué	80 bis

Après discussion, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, la liste ci-dessus.

4. DELIBERATION MISE EN PLACE DE L'EXTINCTION NOCTURNE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions de la maîtrise de la consommation d'énergies. Une réflexion a ainsi été engagée par le Conseil Municipal sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public. Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du maire, qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement, compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes.

Cette démarche doit par ailleurs être accompagnée d'une information de la population et d'une signalisation spécifique. En période de fêtes ou d'événements particuliers, l'éclairage public pourra être maintenu tout ou partie de la nuit.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide à l'unanimité:

que l'éclairage public sera interrompu la nuit de 23 Heures à 5 heures dès que les horloges astronomiques seront installées.

Charge, Monsieur le Maire de prendre les arrêtés précisant les modalités d'application de cette mesure, et en particulier les lieux concernés, les horaires d'extinction, les mesures d'information de la population et d'adaptation de la signalisation.

5. DELIBERATION MISE EN DISCRETION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC QUARTIER MIRABEL TRANCHE 2.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet de travaux, sous maîtrise d'ouvrage Syndicat Mixte d'Électricité du Gard (SMEG), pour lequel il est nécessaire de lancer les études.

Commune : BROUZET LES QUISSAC

Projet : RD 208A - Quartier Mirabel - Tr2 - Eclairage Public

N° opération : 20-EPC-76

Évaluation approximative des travaux : 27 000,00 € HT

Coût prévisionnel des études : 297,00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

1. Prend acte du projet de travaux et de son évaluation approximative,
2. Approuve le lancement des études nécessaires à la définition du projet,
3. S'engage à verser sa participation aux études estimée à 297,00 € en cas de renoncement au projet du fait de la commune,
4. Autorise le SMEG à mener toutes les investigations préparatoires nécessaires à l'élaboration de l'étude.
5. Prend acte qu'en l'absence de subvention allouée le projet deviendrait automatiquement caduque et la commune n'aurait à verser aucune participation aux études.

6. DELIBERATION MISE EN DISCRETION DU RESEAU FRANCE TELECOM QUARTIER MIRABEL TRANCHE 2.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet de travaux, sous maîtrise d'ouvrage Syndicat Mixte d'Électricité du Gard (SMEG), pour lequel il est nécessaire de lancer les études.

Commune : BROUZET LES QUISSAC

Projet : RD 208A - Quartier Mirabel - Tr2 - GC Telecom

N° opération : 20-TEL-84

Évaluation approximative des travaux : 30 000,00 € HT

Coût prévisionnel des études : 240,00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

1. Prend acte du projet de travaux et de son évaluation approximative,
2. Approuve le lancement des études nécessaires à la définition du projet,
3. S'engage à verser sa participation aux études estimée à 240,00 € en cas de renoncement au projet du fait de la commune,

4. Autorise le SMEG à mener toutes les investigations préparatoires nécessaires à l'élaboration de l'étude.
5. Prend acte qu'en l'absence de subvention allouée le projet deviendrait automatiquement caduque et la commune n'aurait à verser aucune participation aux études.

7. DELIBERATION MISE EN DISCRETION DU RESEAU ELECTRIQUE QUARTIER MIRABEL TRANCHE 2.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet de travaux, sous maîtrise d'ouvrage Syndicat Mixte d'Électricité du Gard (SMEG), pour lequel il est nécessaire de lancer les études.

Commune : BROUZET LES QUISSAC

Projet : RD 208A - Quartier Mirabel - Tr2 - Dissimulation du réseau électrique

N° opération : 20-DIS-79

Évaluation approximative des travaux : 122 000,00 € HT

Coût prévisionnel des études : 1 098,00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

1. Prend acte du projet de travaux et de son évaluation approximative,
2. Approuve le lancement des études nécessaires à la définition du projet,
3. S'engage à verser sa participation aux études estimée à 1 098,00 € en cas de renoncement au projet du fait de la commune,
4. Autorise le SMEG à mener toutes les investigations préparatoires nécessaires à l'élaboration de l'étude
5. Prend acte qu'en l'absence de subvention allouée le projet deviendrait automatiquement caduque et la commune n'aurait à verser aucune participation aux études.

8. INFORMATIONS DU MAIRE.

Travaux fibre.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que les travaux de la fibre débuteront le 25 octobre et ce pour une durée de 15 jours. Des déviations propres au village seront mises en place afin de ne pas couper la liaison Brouzet et Aiguebelle avec le chemin de Coulouvres et le chemin Les Bouades. L'information à la population a été faite par la distribution de flyers.

Affaire BAYANE Hassan c/La commune

Les positions administratives de Mr BAYANE Hassan prise par la municipalité précédente ont fait l'objet de requêtes auprès du Tribunal Administratif. Des jugements ont été prononcés à l'encontre de la commune et les suites à donner seront présentées lors du prochain conseil municipal.

Démission d'un élu.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier envoyé par Monsieur BOSSU Philippe faisant part de sa démission au sein du conseil municipal pour raison personnelle

Séance levée à 19h38

Le Maire
Laurent GAUBIAC